

MÜLLER, Christian, *Verbrechensbekämpfung im Anstaltsstaat. Psychiatrie, Kriminologie und Strafrechtsreform in Deutschland, 1871-1933*

Falk Bretschneider



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/ifha/900>

ISSN : 2198-8943

Éditeur

IFRA - Institut franco-allemand (sciences historiques et sociales)

Référence électronique

Falk Bretschneider, « MÜLLER, Christian, *Verbrechensbekämpfung im Anstaltsstaat. Psychiatrie, Kriminologie und Strafrechtsreform in Deutschland, 1871-1933* », *Revue de l'IFHA* [En ligne], Date de recension, mis en ligne le 01 janvier 2005, consulté le 26 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/ifha/900>

Ce document a été généré automatiquement le 26 avril 2019.

©IFHA

MÜLLER, Christian, *Verbrechensbekämpfung im Anstaltsstaat. Psychiatrie, Kriminologie und Strafrechtsreform in Deutschland, 1871-1933*

Falk Bretschneider

- 1 Le travail de C.M. prospecte deux terrains peu fréquentés jusqu'ici par la recherche sur l'histoire de la criminalité et de la répression. Il s'agit d'une part de la période choisie, la « modernité classique » entre 1880 et 1930, et d'autre part de l'objet d'étude, inspiré d'une remarque de Max Weber selon laquelle le pouvoir, au quotidien, porte avant tout le nom d'administration : les institutions et les procédures employées par l'« Anstaltsstaat [M. Weber] rationnel-bureaucratique » pour combattre le crime. On n'a donc pas affaire à une histoire de la criminalité au sens propre. Le livre se conçoit plutôt comme une contribution à l'histoire du racisme et de l'État social (p. 14) et se fixe pour objectif de montrer les liens entre science, bureaucratie et normes juridiques (p. 17). Il est, comme tant d'autres, centré sur la Prusse (tout en entreprenant quelques excursions vers le système bavarois d'exécution des peines) et se divise en deux parties consacrées à l'Empire puis à la République de Weimar, suivies d'un aperçu sur la période national-socialiste.
- 2 C.M. retrace l'émergence d'une « science du crime » médicalisée. Il ne sépare pas la formation de cette discipline nouvelle de ses conséquences pratiques et peut ainsi montrer l'irruption croissante du savoir médical, par le biais d'expertises psychiatriques, dans la justice pénale, ainsi que la mise en place d'une conception, commune aux psychiatres et aux juristes, des relations entre maladie mentale et criminalité (p. 41). Certes, les juges règnent toujours en maîtres sur les salles de tribunal (p. 42), mais la perception du criminel subit une importante transformation entre 1880 et 1910 : alors qu'auparavant seul celui qui était pleinement responsable de ses actes pouvait être puni,

c'est désormais le psychopathe dégénéré qui apparaît comme le criminel par excellence (p. 79) – mais les spécialistes de droit pénal continuent à vouloir être les seuls à en juger. C.M. montre ainsi par quelle levée de boucliers ces spécialistes, lors du *Schulenstreit* au tournant du siècle, sont parvenus à cantonner efficacement l'influence des psychiatres dans le système pénal. Dans la partie consacrée à la République de Weimar, les débats parlementaires se voient accorder une place majeure – le lecteur devra s'armer de patience ; le débat sur le droit pénal est en effet devenu une affaire publique et politique, où la ligne de partage ne recoupe pas celle qui opposait, sous l'Empire, les « classiques » et les « modernistes », mais suit la partition entre conservateurs et libéraux (p. 180). Le choc de la Première Guerre mondiale a bien changé l'idée que l'on se fait de l'homme, si bien que les théories eugénistes font dans les années 1920 l'objet d'un large consensus (p. 171). Parmi les psychiatres, dont la profession connaît une certaine déshumanisation, la destruction de la « vie sans valeur » entre dans le domaine du pensable. L'exkurs consacré au III^{ème} Reich et à sa politique criminelle peut donc d'autant mieux souligner les continuités que fait apparaître la comparaison avec la biologie criminelle de l'époque de Weimar.

- 3 C.M. emporte la conviction lorsqu'il montre que l'engagement des psychiatres dans les projets de réforme portant sur l'application des peines ne relève pas d'une stratégie de professionnalisation (p. 291). Il parvient également à démontrer que la scientification supposée de la répression des crimes au XIX^e s. se réduit en fait à des croyances dont l'habillage scientifique cache mal maints traits irrationnels (p. 81) et que la politique criminelle continue à obéir à des « postulats pré-scientifiques » (p. 301). On ne peut en revanche qu'être étonné et déçu de la manière dont l'auteur rejette en bloc, sans même discuter les positions plus nuancées qu'ont adoptées sur ce point de nombreux historiens de la criminalité, les suggestions formulées par Michel Foucault pour une histoire des sciences de la criminalité. C.M. disposait du matériau et de l'appareil analytique nécessaires pour se livrer à une critique plus fondée et donc plus intéressante.
- 4 Falk BRETSCHNEIDER (École des Hautes Études
- 5 en Sciences Sociales, Paris)